

Parkdale (Île-du-Prince-Édouard)  
**Maison Ardgowan**  
Allée Palmers

## **ÉNONCÉ DE LA VALEUR PATRIMONIALE**

La maison Ardgowan a été construite vers 1850-1854 et a d'abord servi de résidence à William Henry Pope jusqu'à environ 1873. Deux étages ont été ajoutés à l'arrière, probablement au moment de l'occupation de la maison par M. Pope, et une partie du bâtiment a été enlevée au début du siècle suivant. Parcs Canada, qui a acquis la maison en 1967 et l'a rénovée pour qu'elle serve de bureau de district, en a maintenant la garde. Voir le rapport de bâtiment 91-58 du BEÉFP.

### **Raisons de la désignation**

La maison Ardgowan a été désignée édifice «reconnu» en raison de son association avec la création du Dominion du Canada par les colonies britanniques et, plus particulièrement, avec William Henry Pope, l'un de Pères de la Confédération, ainsi que pour son style de villa de campagne et son importance pour la communauté.

M. Pope, qui était avocat et membre actif du Parti conservateur de l'Île-du-Prince-Édouard, fut un éminent porte-parole de l'union des Maritimes. Il représentait sa province à la Conférence de Charlottetown en 1864 et a reçu certains délégués à la maison Ardgowan. En 1865, il a présenté des résolutions en faveur de l'union à l'Assemblée de l'Île-du-Prince-Édouard. Cependant, seule une minorité des insulaires appuyaient ses idées et l'Î.-P.-É. a voté contre la Confédération en 1867. Malgré cette opposition, M. Pope a continué de promouvoir l'union en prononçant des discours et en rédigeant des articles dans le journal conservateur l'Islander, dont il était rédacteur en chef, jusqu'à ce que l'Î.-P.-É. se joigne finalement à la Confédération en 1873. Le frère de William Henry, James Colledge Pope, qui fut premier-ministre de la province et l'un des premiers représentants de l'Î.-P.-É. au Parlement, a acheté la maison Ardgowan en 1875. Il a vendu la propriété de 76 acres en 1879 et celle-ci fut alors subdivisée en lots.

La conception d'origine de la maison Ardgowan est inspirée des idées de l'architecte et concepteur américain Andrew Jackson Downing, qui furent popularisées dans son livre de 1842 intitulé Cottage Residences et son livre de 1850 The Architecture of Country Houses. À l'origine, ce bâtiment était formé d'un bloc central d'un étage composé de quatre baies et une véranda ouverte à l'avant, flanqué de deux ailes à deux étages avec pignons tronqués. Le plan, le parement avec couvre-joints et les détails néogothiques des cheminées, des boiseries de la véranda et des fenêtres en saillie étaient caractéristiques des plans de M. Downing. Bien que modifiée par la suite, la résidence a conservé les caractéristiques essentielles de son apparence d'origine.

Parkdale (Île-du-Prince-Édouard)  
**Maison Ardgowan** (suite)  
Allée Palmers

La maison Ardgowan, qui est un parc historique national depuis 1982, est un point d'intérêt régional bien connu.

### Éléments caractéristiques

La valeur patrimoniale de la maison Ardgowan est définie par sa conception de villa de campagne et par ses qualités qui en font un point d'intérêt.

Le bâtiment actuel en «L», qui a été tronqué par la démolition de l'aile est et de l'une des baies du corps central, et qui a subi de nombreuses réparations et rénovations, reflète toujours une architecture néogothique. L'ornementation de la véranda ouverte, de la fenêtre et de la porte avant est d'origine, les cheminées ont été reproduites selon les plans d'origine et le revêtement extérieur a été remplacé en s'inspirant de celui d'origine. Les caractéristiques qui reflètent l'esprit de la conception et les finitions d'origine devraient être conservées et entretenues.

L'intérieur, qui accueille maintenant des bureaux et des salles de réunion, a subi des rénovations majeures. Il reste peu d'éléments des finitions d'origine, mais les moulures de plâtre intérieures ont été reproduites. L'aménagement de l'aile ouest demeure essentiellement intact, tout comme le rez-de-chaussée du corps central; l'ossature et les revêtements de plancher de ces espaces sont d'origine. Ces éléments qui subsistent représentent l'esprit d'origine de la conception et devraient être conservés.

La maison occupe toujours son emplacement d'origine, sur un terrain d'une superficie de quatre acres et demi qui était autrefois une propriété beaucoup plus grande. Une grange/remise pour les voitures à chevaux ainsi que l'aménagement paysagé qui représente la période d'occupation par M. Pope contribuent à créer l'ambiance des lieux. Malgré les changements de fonction du bâtiment, le site conserve son caractère résidentiel et celui-ci devrait être respecté.

1994-03-10